

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 007-158/12/CC

■ Déclaration de projet d'intérêt général et approbation de la mise en compatibilité du POS de Marseille pour le projet de Semi-piétonisation du Vieux-Port. DIFRA 12/7641/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont conjointement décidé de mettre en œuvre l'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port, espace emblématique de Marseille, afin de réduire l'importance de la voiture sur les quais et restituer l'espace ainsi gagné aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement doux.

Il a été décidé de réaliser cette opération en deux temps : une première phase d'aménagement opérationnelle permettra de retrouver des espaces publics de qualité comme lieux de vie et de sites de grands événements en vue d'accueillir notamment les manifestations liées à l'échéance de 2013. Une deuxième phase à échéance 2015 finalisera le projet global.

Le présent rapport concerne la première phase opérationnelle à échéance 2013 comportant l'aménagement du bas de la Canebière, du Quai des Belges, et d'une partie des quais du port de Rive Neuve, délimité par l'esplanade de la Mairie au Nord, la place aux Huiles au Sud, la place du Général De Gaulle à l'Est, et incluant environ un tiers du plan d'eau.

Les principales caractéristiques de la première phase opérationnelle sont les suivantes :

Circulation :

La circulation autour des quais sera réduite : à double sens sur le quai de la Fraternité, la voie véhicules légers sera en sens unique entrant sur le quai Rive Neuve et en sens unique sortant sur le quai du Port. Au niveau des quais, deux voies de bus en site propre seront positionnées côté Port.

Plan d'eau :

Le projet d'aménagement vise à réorganiser le plan d'eau tout en maintenant l'activité nautique du Vieux-Port. Les clubs nautiques démolis sur les quais seront relocalisés sur les huit estacades techniques (structures fixes) qui seront construites à 2m50 du nez de quai (4 côtés quai du port et 4 côtés quai de Rive Neuve).

Cette recomposition des clubs nautiques permettra de libérer les quais et de créer un cheminement piétonnier agréable, continu et sécurisé.

Quais :

Le projet d'aménagement pour le Vieux-Port 2013 est celui d'une surface unitaire et continue, très minérale et contemporaine.

Grâce à la recomposition des fonctions nautiques et la réduction de la circulation, les quais sont transformés en vastes plateaux entièrement accessibles aux piétons. L'aménagement dédiera ainsi 70% de la surface aux piétons. Les trottoirs côté façades sont également élargis (de 1m à 2,5m suivant les quais).

Ombrière :

Une ombrière à l'architecture contemporaine, grande structure légère et ouverte, vient s'implanter sur le quai de la fraternité, permettant d'abriter certains usages quotidiens ou pour des manifestations plus exceptionnelles.

L'ombrière est positionnée sur le quai des Belges, en retrait de l'axe de la Canebière afin de préserver les perspectives visuelles sur la mer.

Eclairage :

Le Vieux-Port fera l'objet d'une mise en lumière particulière avec sur ses quais, une gamme de candélabres, conçue spécialement pour s'adapter aux spécificités du Vieux-Port de Marseille. Tous ces candélabres auront la même forme, seule leur hauteur variera pour s'adapter aux différentes largeurs de voies. La lumière fonctionnelle sur les pontons sera également revue.

Par délibération VOI 002-447/11/CC du 8 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de la concertation préalable relative au projet Vieux-Port et a autorisé le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment les enquêtes publiques.

Préalablement au démarrage de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du POS a fait l'objet d'un examen conjoint par les personnes publiques associées. Le procès verbal de cette réunion tenue le 21 septembre 2011 a été joint au dossier d'enquête publique correspondant.

Par arrêté Préfectoral du 19 octobre 2011, a été prescrite l'ouverture conjointe :

- D'une enquête publique portant sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du POS de Marseille,
- D'une enquête publique au titre de la procédure d'autorisation prévue aux articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement issus de la loi sur l'eau,
- D'une enquête publique au titre du Code des Ports Maritimes concernant l'aménagement du plan d'eau.

Ce même arrêté a désigné les membres de la commission d'enquêtes sous la présidence de Monsieur Michel Senegas.

Les enquêtes publiques se sont déroulées du 8 novembre au 8 décembre 2011.

Dans ces rapports transmis à Marseille Provence Métropole, la commission d'enquêtes a émis un avis favorable sans réserve notamment sur la mise en compatibilité du POS, assorti de recommandations portant sur les points suivants du projet :

- la circulation et les déplacements,
- le projet de réorganisation du plan d'eau,
- l'assainissement des estacades,
- la mise en place d'une équipe dédiée au chantier,
- la mise en place d'une équipe permanente dédiée au bon fonctionnement de l'espace Vieux-Port.

Le document annexé au présent rapport détaille l'ensemble des recommandations émises par le Président de la Commission, ainsi que les réponses qui y sont apportées par le maître de l'ouvrage.

En conséquence, il appartient à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de déclarer l'intérêt général du projet Vieux-Port et d'approuver la mise en compatibilité du POS de Marseille.

Il convient dès lors d'approuver le dossier de déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération semi-piétonisation – projet Vieux-Port et d'approuver les pièces du document d'urbanisme qui ont nécessité une mise en compatibilité avec le projet d'intérêt général : rapport de présentation, règlement et planche graphique 59A.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-16 et L 214-1 0 | 214-6 ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-16 et R 123-23-1 ;
- La Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2011 désignant les membres de la commission d'enquêtes ;
- La délibération VOI 002-447/11/CC du 8 juillet 2011 ;
- L'avis d'enquêtes publiques du 19 octobre 2011 ;
- La décision du Tribunal Administratif n°E11000171/13 du 18 octobre 2011 ;
- Le procès verbal de la réunion du 21 septembre 2011 relative à l'examen conjoint de la mise en compatibilité du POS de Marseille avec le projet Vieux-Port ;
- Le rapport et les conclusions de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet du Vieux-Port et sur la mise en compatibilité du POS de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt général du projet Vieux-Port de Marseille,
- L'impact du projet à l'égard du Plan d'Occupation des Sols de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont apportées, aux recommandations de la commission d'enquêtes, les réponses ci-annexées.

Article 2 :

Est approuvée la déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération de semi-piétonisation projet du Vieux-Port, dont le dossier est joint en annexe.

Article 3 :

Est approuvée la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la ville de Marseille avec le projet du Vieux-Port tel qu'annexé.

Pour Visa,
Le Vice Président délégué à la
Piétonisation et Qualité des espaces publics

Jean-Louis TIXIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI